

A.P.A.C.H.

Association bucoise pour la Protection et l'Amélioration du
Cadre de vie, de l'Habitat et de l'Environnement



<https://www.apachbuc.org/>
apachbuc@yahoo.fr

Septembre 2025

A.P.A.C.H. vous informe

Ce qu'on ne vous dit pas, ou très peu, ailleurs

Sommaire

- *attractivité késaco
- *modification du PLU
- *ZAE
- *décharge de La Croix blanche
- *projet d'installation d'une unité de méthanisation
- *chemins ruraux
- *OAP2
- *restructuration du parking du Pré-Saint-Jean en vue de la renaturation de la Bièvre
- *réaménagement de la rue Collin Mamet
- *protection des arbres d'alignement
- *abattage de 10 arbres d'alignement malades rue Farman
- *arrivée de la ligne 18 du métro Grand Paris aux Chantiers
- *Satory ouest et la gare de la ligne 18
- *gare de la ligne 18 à Guyancourt et quartier des Savoirs

Attractivité

Depuis plusieurs mois, un groupe de travail s'est constitué à l'initiative d'un élu de Jouy-en-Josas. Il rassemble quelques communes de la haute vallée de la Bièvre mais aussi Vélizy.

Le but déclaré est de réfléchir au devenir des communes à l'horizon 2050.

Le groupe fonctionne avec des élus mais il accueille également quelques invités par les maires des communes participantes.

S'il est pertinent de réfléchir à l'avenir et à la façon de s'y préparer, les objectifs poursuivis doivent être clairs dès le départ. Dans le cas présent cela ne nous a pas sauté aux yeux.

Qu'entend-on par attractivité ?

S'agit-il d'assurer la pérennité d'un cadre de vie agréable pour les habitants en place

*en préservant le caractère verdoyant de la haute vallée de la Bièvre, largement protégé par le site classé

*en entretenant le patrimoine pour assurer sa longévité et le confort de son utilisation

*en améliorant les conditions de déplacements non polluants

*en rénovant l'habitat pour continuer à accueillir les familles de toutes les catégories sociales

*en favorisant l'agriculture locale pour développer les circuits courts

*en mutualisant les services qui peuvent l'être entre les communes par économie et efficacité

Ou s'agit-il d'attirer plus d'entreprises, plus d'habitants, plus de touristes pour répondre aux injonctions de l'Etat de faire croître la région parisienne jusqu'à l'asphyxie ?

En l'absence de transparence sur les travaux du groupe de travail, la question reste posée.

Modification du PLU

Après la concertation qui s'est terminée fin 2024, des modifications ont été apportées au projet de modification du PLU, tenant compte de certaines remarques. Le projet ainsi modifié est à présent en cours d'examen par les Personnes Publiques Associées (PPA : Etat, Région, Département...) pour avis. A.P.A.C.H. et les AVB ont également été invités par la commune à participer à cette consultation. La mise à l'enquête publique du projet finalisé est envisagée pour courant septembre.

ZAE Quel impact sur l'évolution de la commune et le bien-être des Bucois ?

Le développement économique et l'aménagement de l'espace font partie des compétences qui ont obligatoirement été transférées à la communauté d'agglomération (VGP).

L'implantation de nouvelles entreprises, le développement et la modernisation de l'offre d'accueil, l'animation du tissu économique sont à présent de son ressort.

Notre maire est vice-président de la communauté d'agglomération. Il est en charge du développement économique.

Quelle vision la communauté d'agglomération a-t-elle pour l'évolution de la ZAE de Buc ?

Sa requalification en zone d'activités de haute technologie, que les Bucois attendaient, se limite aujourd'hui à une opération de restructuration de plusieurs voiries au cœur de la zone qui accueille toujours des entreprises de gestion de déchets, centrale à béton, dépôts de bus, entrepôts logistiques, ... tout cela loin de toute voie majeure d'accès commode pour les poids lourds.

Quelle différence avec l'engagement de VGP dans le développement du plateau de Satory ouest où sont concentrés les établissements prestigieux de haute technologie et d'innovation ! Pourtant, le plateau est plus facile d'accès pour les gros tonnages directement depuis la RN12 et le long de la RD91, axe structurant nord-sud élargi. Mais c'est à Versailles.

A Buc, VGP vient de faire réaliser une étude de circulation afin de connaître le nombre de passages dans chaque sens, origine-destination par type de véhicule sur les liaisons R.Garros-RD938, rond-point Casale-Guyancourt, bas Arcades-Petit Jouy et Cerf-Volant. Cette étude permettra peut-être de confirmer (ou pas) la récente déclaration de Monsieur le Maire considérant que les poids lourds circulant rue Louis Blériot étaient en transit nord-sud dans la commune, contrairement à ce qui était acquis jusque-là comme quoi plus de 80% du trafic de poids lourds dans Buc était lié à notre ZAE.

Un comptage 3 fois par an des véhicules de et vers Guyancourt a également été demandé par la commune.

APACH continue à préconiser une action ferme de la commune au sein de VGP en vue de réaliser une réelle requalification de notre ZAE pour ne plus accueillir d'entreprises nécessitant un important trafic de poids lourds mais plutôt des entreprises moins polluantes et plus valorisantes pour son image tout en étant porteuses d'une valeur ajoutée supérieure.

Last Mhyle

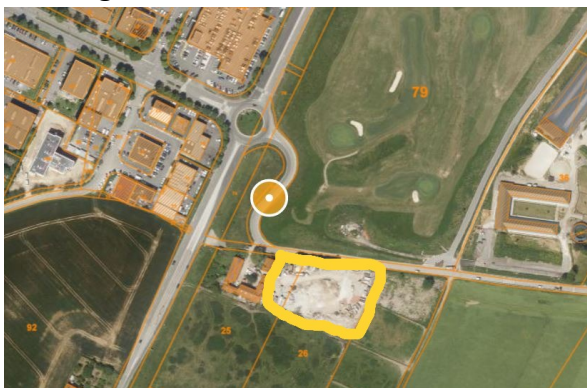


Localisation du terrain au sud de la ZAE

Les travaux d'implantation d'une station de production-distribution d'hydrogène au Pré-Clos sont à l'arrêt. APACH avait introduit avec les AVB un recours gracieux contre cette implantation sur une ancienne zone humide enclavée dans le périmètre de la ZPNAF. Ce recours a été rejeté par la commune.

Le locataire actuel du terrain, propriété des cars Dominique, est toujours détenteur d'un bail d'exploitation mais la filière hydrogène est en grande difficulté, ce qui peut expliquer l'arrêt des travaux. APACH continue à préconiser la recherche d'un rétablissement de la zone humide d'origine sur ce terrain.

Décharge de La Croix Blanche



Localisation décharge



Etat décharge 2016

Une étude de (dé)pollution du terrain a été commandée par VGP. Elle concerne les bâtiments, le tas de la décharge et 3 ha de terres autour. Les résultats de cette étude étaient attendus pour fin juillet.

La commune prévoit de faire un point sur le sujet à la rentrée.

L'aménagement d'un projet qui resterait agricole est envisagé : logements sociaux agricoles dans les bâtiments, ferme maraîchère en bio, verger, ferme pédagogique, projet d'alimentation en circuit court dans le cadre d'un PAT (Plan Alimentaire Territorial).

Le haras d'Eloge possède toutefois encore un bail jusqu'en 2026 sur ces parcelles.

Malheureusement, l'expérience de ce qui se passe sur les jardins communaux, dont la culture pour l'alimentation vient d'être interdite en raison de la pollution des sols de cette ancienne décharge, devrait nous inciter à la prudence face aux espoirs suscités à La Croix Blanche.

Projet d'installation d'une unité de méthanisation

Un projet avait été envisagé à La Croix Blanche. La maire des Loges y est opposée et la commune de Buc n'y semble plus favorable aujourd'hui, considérant que ce n'est pas une priorité. A suivre donc.

Recensement des chemins ruraux

La commune des Loges vient de terminer une étude très intéressante visant à préserver les chemins ruraux de son territoire, voire de rétablir des continuités interrompues.

Certains de ces chemins se poursuivent d'une commune à l'autre.



Plan des chemins ruraux aux Loges



Liaison Buc-Les Loges dans le bulletin électronique Buc 4.2025

C'est le cas du chemin rural de la Porte des Loges qui relie la route des Loges à Buc à Air Liquide aux Loges.

VGP vient de réaménager ce chemin en voie de 6m de large, partagée entre les cyclistes, les piétons et les chevaux des clubs hippiques du secteur.

Cet aménagement dénature le caractère pittoresque du chemin d'origine. Espérons que le développement de la végétation lui restitue rapidement un peu de son charme champêtre.

Buc envisage d'entreprendre sur son territoire la même démarche de recensement qu'aux Loges, notamment pour obtenir le maintien de l'accès au public du chemin faisant le tour du Fort.

OAP2



Périmètre de l'OAP2 au PLU en vigueur

Côté commerces, l'étude confiée par la commune à la Chambre de Commerce, afin de vérifier la pertinence de la création de nouveaux locaux commerciaux au sein de l'OAP2, a abouti à un simple diagnostic décrivant les pratiques actuelles des chaland sans réelle préconisation (d'après la déclaration de Monsieur le Maire lors de notre dernière entrevue).

Il ne nous a pas été donné accès à cette étude. L'opinion préalable de la commune serait confirmée par l'avis des commerçants en place. Il s'agirait de créer de l'ordre de 3 commerces supplémentaires qui pourraient être des commerces de bouche dans le périmètre de l'OAP2 « pour rendre le cœur de ville plus vivant ».

Côté périmètre, l'objectif de la commune est d'arrêter un projet d'ici la fin de l'année. Les discussions sont en cours. L'angle Huguier-Blériot avec l'emblématique ancien « Ty Corn » est inclus dans l'étude de projet. Une maison en meulière a été retirée du périmètre à la demande de l'Architecte des Bâtiments de France. Une résidence service seniors d'environ 110 logements de standing (du T1 au T3) est à l'étude avec des services communs pouvant pour certains être accessibles aux Bucois et des parkings en sous-sol. Nous n'avons pas pu obtenir de plan du périmètre retenu pour ce projet.

Aucune indication ne nous a été révélée sur l'état des acquisitions actuelles de la commune.

Côté nature : Une étude de recherche de zones humides a été réalisée sur l'OAP2 et les parcelles attenantes. Nous n'avons pas pu obtenir la communication de cette étude ni de son périmètre, ni de la situation de la zone humide identifiée. Il nous a été dit qu'une information sera mise sur le site à ce sujet.

Côté impair de la rue Blériot : L'élargissement de la rue au droit de l'OAP2 par la démolition de l'alignement urbain ancien du centre du village n'est toujours pas écarté. Versailles a choisi de faire exactement le contraire en rapprochant le centre 8 reconstruit de la chaussée pour donner une impression de rétrécissement pour son entrée de ville rue de la Porte de Buc.

Renaturation de la Bièvre et restructuration du parking du Pré-Saint-Jean

Une étude hydromorphologique globale a montré la forte dégradation de la Bièvre sur les secteurs de Buc et des Loges-en-Josas : berges artificielles, discontinuités écologiques, absence de ripisylve, etc...

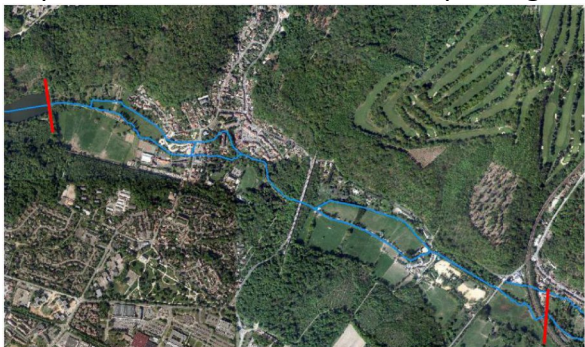
La Directive Cadre Européenne sur l'Eau, l'enjeu restaurer les continuités écologiques et la fonctionnalité des milieux aquatiques et semi-aquatiques, le contrat Bièvre amont et le SAGE de la Bièvre, obligent le SIAVB à la reconquête écologique de la rivière dans l'objectif d'atteindre le bon état attendu pour 2027.

Dans notre secteur, un linéaire de 2600m a été identifié pour intervenir depuis l'étang de la Geneste jusqu'au passage sous les voies SNCF aux Loges-en-Josas.

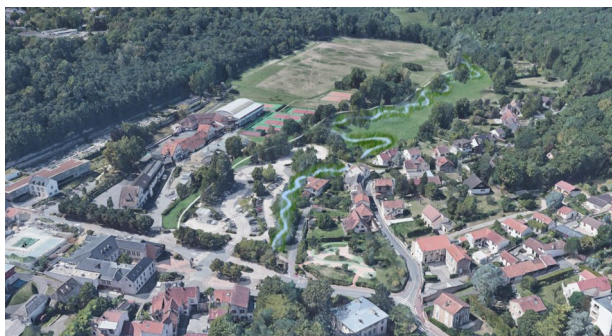
Pour ce faire, une restructuration du parking du Pré-Saint-Jean est indispensable.

La commune n'a pas voulu lancer l'étude préalable nécessaire tant que d'autres travaux étaient en cours dans le secteur (gymnase, école), ce qui a amené la SIAVB à commencer la renaturation du tronçon par Les Loges.

L'opération de restructuration du parking du Pré-Saint-Jean est à présent projetée pour 2027.



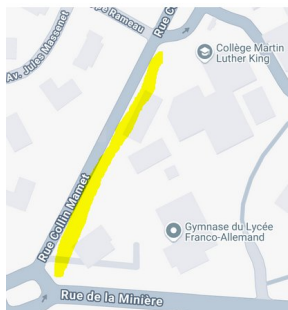
Tronçon à remanier de Buc aux Loges



Vue du remaniement projeté au Pré-Saint-Jean

Réaménagement de la rue Collin Mamet

La commune projette d'élargir le trottoir opposé à l'entrée du collège MLK entre la rue Rameau et la rue de la Minière. Côté collège, le trottoir serait rétréci et le mur d'enceinte en meulière serait en partie démoli malgré sa protection au PLU. Il s'agit d'avoir une vue partielle sur le cheminement piétons accessible au public qui serait aménagé à l'intérieur de l'enceinte au prix de l'abattage de treize (ou seize) arbres côté intérieur du mur. Les plantations prévues en compensation (trois pour un) n'empêcheront pas le bouleversement du paysage structurant causé par la suppression de l'alignement d'arbres actuellement visible depuis la rue.



Tronçon concerné



Aujourd'hui



Alignement d'arbres à l'intérieur de l'enceinte

L'aménagement d'une piste cyclable sur ce tronçon n'est pas au programme.

Le cheminement piéton sécurisé sur la voie publique entre l'école Louis Blériot et l'école Louis Clément ne fait pas partie de ce projet.

Des tests d'aménagements provisoires sont projetés afin de se mettre en situation pour évaluer la pertinence du projet et en favoriser l'appropriation.

Protection des arbres d'alignement

L'article L350-3 du code de l'environnement précise : « Les allées d'arbres et alignements d'arbres qui bordent les voies ouvertes à la circulation publique constituent un patrimoine culturel et une source d'aménités, en plus de leur rôle pour la préservation de la biodiversité et, à ce titre, ils font l'objet d'une protection spécifique. Ils sont protégés, appelant ainsi une conservation, à savoir leur maintien et leur renouvellement, et une mise en valeur spécifiques.

Le fait d'abattre ou de porter atteinte à un arbre ou de compromettre la conservation ou de modifier radicalement l'aspect d'un ou de plusieurs arbres d'une allée ou d'un alignement d'arbres est interdit. » Cette disposition s'applique à tous les alignements visibles depuis l'espace public, qu'ils soient situés dans l'espace public lui-même ou dans une propriété privée.

Une demande d'abattage pour travaux peut toutefois être introduite auprès de la préfecture mais, dans ce cas, elle doit obligatoirement comporter l'exposé des mesures d'évitement envisagées. Une compensation pour des arbres abattus ne peut être envisagée qu'en tout dernier ressort si aucune autre solution permettant de les maintenir en place ne peut être trouvée.

Abattage de 10 arbres d'alignement malades rue Farman avec obligation de remplacement sur place

L'abattage de 10 arbres d'alignement, situés sur une propriété privée et devenus dangereux rue Farman, a été autorisé par arrêté préfectoral du 19 juin 2025 sous réserve de leur remplacement SUR PLACE.



Visuel des 10 arbres concernés

Arrivée de la ligne 18 aux Chantiers



Le chantier rue de la gare la Porte de Buc

LA GARE DE VERSAILLES-CHANTIER DE LA LIGNE 18 DU GPE

Perspective de l'aménagement du parvis de la gare Versailles-Chantier



vue aérienne de la gare Versailles-Chantier - crédit : Dietmar Feichtinger Architekten - perspective au stade des études / non contractuelle

Document de travail gare et parvis

La gare terminus de la ligne 18 du métro Grand Paris Express à Versailles Chantiers est en construction rue de la Porte de Buc.

L'arrêt des bus à la montée vers Buc a été supprimé et reporté rue de l'abbé Rousseau. Il devrait être rétabli à la fin des travaux.

Buc dit avoir beaucoup de mal à travailler avec IDFM pour obtenir le maintien d'un service de qualité pour les Bucois.

APACH participe, avec plusieurs associations Versaillesaises et sous la houlette de représentants de la Société Grands Projets (SGP), à un Atelier des Mobilités Urbaines (AMU) sur le sujet des gares de la ligne 18 à Versailles (Chantiers et Satory). Pour nous, il s'agit d'obtenir la prise en compte des besoins des Bucois pour leur accès à Versailles, à la gare des Chantiers et à la nouvelle gare de la ligne 18 par la rue de la Porte

Association bucoise pour la Protection et l'Amélioration du Cadre de vie, de l'Habitat et de l'environnement

de Buc avec maintien d'une pénétration fluide dans Versailles, des arrêts de bus adaptés, une dépose minute avec retournement commode vers Buc ainsi qu'un parking sécurisé pour les vélos.

Satory ouest et sa gare de la ligne 18

L'aménagement de la ZAC de Satory ouest se poursuit. A terme, il devrait apporter une circulation quotidienne supplémentaire de 1000 véhicules dans chaque sens sur la RD91 au niveau du plateau et jusqu'à l'accès à la RN12.



RD91 actuelle avec passage sous le rond-point Bir-Hakeim

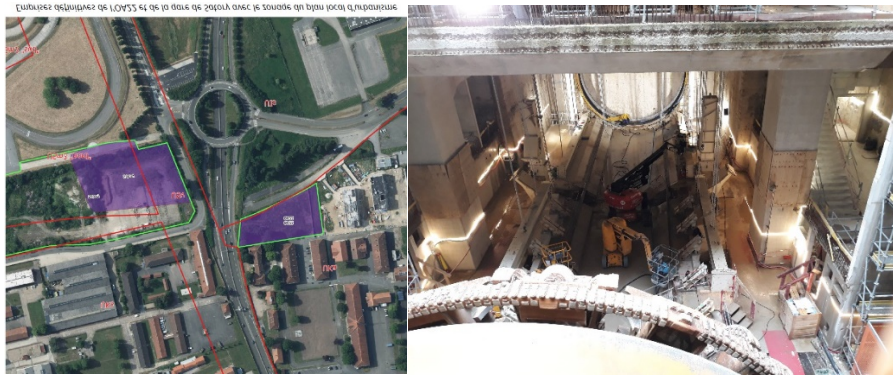
RD91 boulevard urbain avec carrefours

Tout est fait pour dissuader le trafic de transit dans la traversée du plateau sur cet axe majeur de liaison nord-sud vers la RN12 en direction de l'est comme de l'ouest.

La RD91 deviendrait un boulevard urbain avec deux carrefours à angle droit, remplaçant l'accès direct par souterrain sous le rond-point Bir-Hakeim, afin d'effacer la séparation nette qu'elle constitue actuellement entre l'est et l'ouest du plateau.

Quel sera l'impact de cette politique sur le report éventuel de circulation vers Buc ?

La gare de la ligne 18 à Satory



Emprise gare L18 à Satory et ouvrage annexe 22 En gare de Satory, le tunnelier en route vers Chantiers

La gare de la ligne 18 à Guyancourt et le nouveau quartier des Savoirs



La gare de Guyancourt dans le projet Paris Saclay

Délimitation du quartier des Savoirs en 2023

L'arrivée de la gare de la ligne 18 à Guyancourt (sur l'ancien terrain Thalès à côté du technocentre Renault) entraîne un développement urbain prioritaire dans un périmètre de 500m autour.
1 800 logements et 180000 m² d'activités, de commerces et d'équipements seront construits en bordure de la RD91 assurant la liaison nord-sud.

Bulletin d'adhésion 2025

à renvoyer à A.P.A.C.H. 39 rue Jean-Baptiste Lully – 78530 BUC ou par Courriel apachbuc@yahoo.fr

Nom.....Prénom.....

Adresse

Messagerie..... Téléphone

Cotisation : Adhérent 10 euros Moins de 25 ans 5 euros Bienfaiteur 15 euros et plus :euros

chèque espèces virement

IBAN : FR76 1027 8063 9800 0264 0364 181 BIC : CMCIFR2A

Date Signature

A.P.A.C.H. s'engage à ne pas diffuser les renseignements fournis dans ce bulletin.